PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS

Une séance extraordinaire du Conseil Municipal de Saint- Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **27 juin 2017**, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

Après la prière d'usage et l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivants:

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot

Absences:

Siège #6 - Stéphanie Deblois

Tous formant quorum de cette séance sous la présidence de M. Adélard Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 23 juin et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, le maire déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

147-06-2017

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE L'ON ACCEPTE L'ORDRE DU JOUR DU 27 JUIN 2017 TEL QUE LU ET MODIFIÉ.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE
2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4 - SUJETS À DISCUTER
4.1 - Résolution, modification du règlement numéro 459-2017
4.2 - Résolution, vente des terrains, lot 5 325 596 appartenant à la Municipalité de Saint-Camille
5 - VARIA

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS
7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

4 - SUJETS À DISCUTER

148-06-2017

4.1 - Résolution, modification du règlement numéro 459-2017

CONSIDÉRANT QUE suite à la demande d'approbation du règlement d'emprunt numéro 459-2017 auprès du MAMOT, il y a lieu de procéder à certaines modifications à celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications sont de celles qui peuvent être adoptées par résolution conformément à l'article 1076 du code municipal du Québec;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS CE QUI SUIT:

1- L'article 2 du règlement 459-2017 est modifié afin de remplacer la date du « 10 avril 2017 » par le « 11 avril 2017 ».

2- L'article 3 du règlement 459-2017 est modifié afin de remplacer la date du « 10 avril 2017 » par le « 11 avril 2017 ».

3- L'article 7 du règlement 459-2017 est modifié afin de remplacer « il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt sur chaque propriétaire » par « il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire ».

4- L'article 7 du règlement 459-2017 est également modifié afin de remplacer « Voir annexe 3 décrivant les catégories d'immeubles » par « Voir annexe 4 décrivant les catégories d'immeubles », l'annexe 4 est jointe à la présente résolution et fait partie intégrante du règlement 459-2017.

ADOPTÉE,

149-06-2017

4.2 - Résolution, vente des terrains, lot 5 325 596 appartenant à la Municipalité de Saint-Camille

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a reçu une offre d'achat de M. Stéphane Bujold, domicilié au 101, rue de la Fabrique, Saint-Camille-de-Lellis pour le terrain sans bâtisse situé sur la rue de la Fabrique, numéro de lot 5 325 596 du Cadastre de Québec, circonscription foncière de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur devra payer les frais d'arpenteur pour un plan de cadastre, et les frais de notaire;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte de vendre à M. Stéphane Bujold, du 101, rue de la Fabrique, un terrain sans bâtisse situé sur la rue de la Fabrique, numéro de lot 5 325 596 du Cadastre de Québec, circonscription foncière de Bellechasse. Le prix de vente sera de 10,000$ (taxes en sus) en argent ou sous forme d'un chèque visé.

QUE l'on autorise le maire, M. Adélard Couture, et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis ledit contrat de vente.

ADOPTÉE,

5 - VARIA

Aucun sujet à discuter.

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

7 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 19h59.

Adélard Couture, maire	Nicole Mathieu, directrice générale